ID: 035-253502801-20211012-21\_10\_16-DE



## DU COMITE SYNDICAL du 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont-Péan, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE et Madame Flavie BOUKHENOUFA,

<u>Etaient absent(e)s ou excusé(e)</u>: Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Patrick HERVIOU

<u>Assistaient également</u>: Monsieur Joël SIELLER suppléant OUEST35, Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Malika PAULIK et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

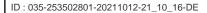
Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12 Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 5 octobre 2021

## **ADMINISTRATION GENERALE**

N°21/10-16 Délibération sur la contribution du SMG-Eau35 à la protection de la qualité des ressources en eau





## Comité syndical du 12 octobre 2021

N°21/10-16 Délibération sur la contribution du SMG-Eau35 à la protection de la qualité des ressources en eau

Rapport,

Le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource modifie le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en introduisant la possibilité, pour les services qui assurent tout ou partie du prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, de contribuer à la préservation de la ressource.

Ce texte permet de sécuriser le cadre réglementaire d'intervention des collectivités concernées dans leurs actions pour la qualité de l'eau telles que la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, les actions de communication et de pédagogie auprès des écoles et des collectivités... Cette intention doit être formalisée par une délibération.

En plus de ses actions sur les PPC, le SMG Eau 35 est engagé dans :

- 9 contrats de bassins versants, et actions innovantes : financement d'actions visant à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau de 21 captages.
- 5 captages souterrains prioritaires: assistance technique et financement des actions captages prioritaires, maîtrise d'ouvrage du projet de Paiements pour Services Environnementaux.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) AFFIRMER l'intention du SMG-Eau35 de contribuer à la gestion et à la préservation, en partenariat avec ses adhérents maîtres d'ouvrage des prises d'eau.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

A LA

SYNDICAT

Le Président,

Joseph BOIVEN